

6 octobre 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 6 octobre 2014 à 19h30.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Jean-Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

**2014-10-118** La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Pierre Grondin.

**2014-10-119** L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 est proposée par Lucie Gilbert.

**2014-10-120** Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$104,254.81. (chèques numéro 18 523 à 18 574 sauf 18 485 + virements du 9 septembre au 6 octobre).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Lehoux remercie le conseil pour avoir mis des blocs de béton où le petit sentier reliant à la rue Grondin ainsi que pour avoir réparé la bosse dans la rue.

**2014-10-121** APPUI À STÉPHANE VACHON À LA CPTAQ

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Vachon souhaite acheminer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à lotir et acquérir une partie du lot n° 4 219 383 (1 500 mètres carrés);

ATTENDU QUE le demandeur veut construire une nouvelle installation septique et un puits artésien tel que décrit sur le formulaire de demande daté du 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE Ferme JYPL senc. est propriétaire du lot n° 4 219 383;

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot voisin n° 4 219 492;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité :

QUE le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés :

- Considérant que la demande n'aura aucune conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles ;
- Considérant que la demande n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire ;

- Considérant que l'autorisation demandée n'entraîne pas d'impact sur l'homogénéité du secteur ;
- Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale ;
- Considérant que le conseil municipal a pris en considération les critères de décision édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1).

2014-10-122

2<sup>e</sup> VERSEMENT À LA COOP DE SANTÉ ROBERT-CLICHE

ATTENDU QU'à l'assemblée de conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le conseil avait adopté une résolution qui mentionnait que la Municipalité Saint-Frédéric verserait un montant de 1 000\$ par année pendant trois (3) ans à la Coop de santé Robert-Cliche pour le futur centre de service de Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un premier montant avait alors été versé en 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité verse le 2<sup>e</sup> montant de 1 000\$.

2014-10-123

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU FORD 1995

ATTENDU QU'un appel d'offres avait été mis dans le Frédéricicois et sur le site SEAO pour la vente du Ford 1995;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux propositions ont été reçues, soit :

Guimond Transport inc.	20 200\$
Transport Mario Giguère	32 500\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que le Ford 1995 soit vendu au plus offrant, soit Transport Mario Giguère, au montant de 32 500\$. Cette vente étant faite sous aucune forme de garantie.

DÉNEIGEMENT COUR CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. Sébastien Vachon a déposé une offre pour le déneigement de la cour du centre communautaire pour l'hiver 2014-2015. Afin de s'assurer d'être équitable envers tous, le conseil décide d'aller en soumissions dans le Frédéricicois. Par contre, afin d'éviter de recommencer le processus à chaque année, une soumission sera demandée pour les trois prochaines années, incluant le sablage.

2014-10-124

CONTRAT POUR MESURE DES BOUES DU BASSIN D'ÉPURATION

ATTENDU QUE le bassin d'épuration doit être vidangé;

ATTENDU QUE pour demander des soumissions pour la vidange, la mesure des boues est nécessaire;

ATTENDU QUE cette mesure des boues était effectuée auparavant par une personne du MAMROT mais que ceux-ci n'offrent malheureusement plus ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric retienne les services de Stéphane Mimault au montant de 1 130\$ plus taxes pour la mesure des boues.

2014-10-125

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric approuve le budget révisé 2014 de l'OMH en date du 24 septembre qui présente un budget de 83 788\$. La quote-part de la municipalité sera donc de 8 379\$.

2014-10-126

TECQ – DEMANDE DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Frampton salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les cinq prochaines années dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);

CONSIDÉRANT que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée dans le cadre du Programme de la TECQ ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire au *Programme de la TECQ* représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

CONSIDÉRANT qu'au cours du dernier *Programme de la TECQ* 2010-2013, la municipalité de Frampton a effectué des travaux en régie à chaque année et a réalisé des économies estimés à 125 000 \$;

À CES CAUSES, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité :

- QUE le Conseil municipal de Frampton demande à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la TECQ afin de les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise pour appui au député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, au député de Beauce monsieur Maxime Bernier ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités monsieur Richard Lehoux.

2014-10-127

ACHAT DE DEUX ENSEIGNES ANNONÇANT LE JUMELAGE AVEC MAREUIL

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric s'est jumelé avec Mareuil-sur-Belle dans le Périgord en France en 2013;

ATTENDU QUE Mareuil ont déjà installé une pancarte à l'entrée de leur village annonçant leur jumelage avec la Municipalité Saint-Frédéric;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric avait demandé une proposition budgétaire à la compagnie « Enseignes aux Quatre Vents » pour la fabrication de deux enseignes annonçant le jumelage qui seraient installées à l'entrée du périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la proposition budgétaire d'Enseignes Aux Quatre Vents au coût de 2 552\$ plus taxes pour les deux enseignes. Les frais d'emballage et d'expédition seront en surplus.

Le coût n'étant pas connu car cela dépendra du poids des enseignes.

**2014-10-128**

FORMATION « GESTION DU TEMPS » DONNÉ PAR QUALITEMPS

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe à la formation « Gestion du temps » donné par « Qualitemps » au coût de 225\$.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

La niveleuse passée à nouveau dans les côtés de la route Lessard et du Rang 3.

b) Loisirs, culture & embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

Avec la récente pluie, il entre présentement 16,5 mètres cube d'eau à l'heure. Par contre, le réservoir est seulement à 10 pieds. Des vérifications sont faites pour vérifier s'il n'y a pas de fuites à certains endroits.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) MADA

Le plan d'action sera publié cet automne via la Frédéricois et sur le site internet.

f) INCENDIE

Il n'y a eu aucune sortie de pompiers au mois d'août, ce qui n'est jamais arrivé. L'entente incendie qui a été signée en 1995 entre les quatre municipalités est à revoir.

CORRESPONDANCE

Lettre de Postes Canada annonçant la réduction des heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Frédéric. Les heures seront les suivantes : Lundi au vendredi 9h à 12h et 13h à 17h.

Offre de cotisation annuelle de Vision Femme. Le conseil n'est pas intéressé.

Invitation aux élus du Musée Marius-Barbeau à une visite guidée des salles d'exposition ainsi que les réserves du musée jeudi le 16 octobre à 17h.

**2014-10-129**

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin et Henri Gagné participe à la Soirée des Sommets du CLD Robert-Cliche le 22 octobre au prix de 100\$ par personne.

Réponse du député André Spénard suite à la demande de discrétionnaire de 30,000\$. Celui-ci mentionne qu'un montant de 15,000\$ devrait être autorisé par la ministre lors des prochaines semaines à l'intérieur du programme d'aide

amélioration du réseau routier municipal 2014-2015. Cependant, pour la Municipalité de Saint-Frédéric, M. Spénard a adressé une demande de budget supplémentaire discrétionnaire de 20,000\$ au ministre, ce qui a été confirmé. La municipalité recevra donc un montant de 35,000\$. Ces argents seront affectés aux dépenses d'asphalte.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### VARIA

Le maire faire rapport du congrès de la FQM auquel il a participé récemment.

**2014-10-130**

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne-Marie Lachance à 20h25.